

# Formation Permis A

Le permis A est obtenu suite à une formation pratique de 7 heures en moto-école.

Il permet de conduire des motocyclettes de toutes cylindrée.

Durée : 7h (minimum légal obligatoire)

Conditions d'inscription : Être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans et posséder un équipement homologué (casque, gants, blouson...)

## I. Formation théorique

La première heure de formation au permis A peut être effectuée en salle ou sur la piste moto.

Cette heure de théorie permet d'aborder les risques spécifiques liés à la conduite d'un deux roues motorisées. Les différents facteurs d'accidents ainsi que les notions d'entretien d'un deux roues, seront également abordés.

## II. Formation pratique

A l'issue de la formation théorique, 6 heures de pratiques sont effectuées avec un enseignant. Les premières heures sont dispensées hors circulation, afin de renforcer la maîtrise du véhicule hors circulation. La partie hors circulation sera dispensée sur notre piste moto, à 2 minutes de notre bureau, en voiture.

Pour finaliser la partie pratique du permis A, l'élève sera guidé, à l'aide d'une radio, par le formateur, afin de circuler dans le trafic. La partie en circulation pour être dispensée sur différents secteurs (Troyes, Sens, Auxerre...)

L'élève se verra délivrer une « attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par des titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans » à l'issue de la formation.

**ATTENTION : l'attestation papier délivrée par l'auto-école à l'issue de la formation ne permet la conduite d'un véhicule débridé. Il faudra attendre de recevoir votre permis définitif pour pouvoir circuler avec un véhicule d'une puissance supérieure à 35 kW.**

Des heures complémentaires peuvent être proposées par le formateur, si l'élève ne valide pas tous les prérequis sur la durée minimale de formation.